

V

DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS ET DES RELÉGABLES DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

Nos
des tableaux.

- I. — Mouvement général d'entrée et de sortie. — Population au 31 décembre 1903.
 - I bis. — Départs pour la Nouvelle-Calédonie et la Guyane.
 - II. — Répartition des détenus présents au 31 décembre 1903, suivant la juridiction et la pénalité.
 - III. — Nature des faits ayant motivé la condamnation.
 - IV. — Répartition par département.
 - V. — Condamnés étrangers.
 - VI. — Répartition suivant l'âge.
 - VII. — — — l'état civil.
 - VIII. — — — la religion.
 - IX. — Professions exercées avant l'entrée.
 - X. — Antécédents judiciaires.
 - XI. — Parts attribuées sur le produit du travail.
 - XII. — État de l'instruction.
 - XIII. — Grâces. — Commutations et réductions de peine.
 - XIV. — État disciplinaire.
 - XV. — Mouvement de l'infirmerie.
 - XVI. — Maladies.
 - XVII. — Décès.
 - XVIII. — Aliénés. — Épileptiques. — Suicides.
 - XIX. — Industries exploitées.
 - XX. — Répartition des produits de la main-d'œuvre.
 - XXI. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.
 - XXII. — Résumé des comptes de pécule des condamnés pour l'année 1903.
 - XXIII. — Répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, de chômage, de maladie, etc.
 - XXIV. — Répartition de la population au 31 décembre 1903, suivant l'état d'occupation, de chômage, etc.
-

DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS ET DES RELÉGABLES
DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

TABLEAU N° I. — Mouvement d'entrée et de sortie pendant l'année 1903. — Population au 31 décembre 1903.

CATÉGORIES	Population restant au 31 décembre 1902.	ENTRÉS PENDANT L'ANNÉE 1903						SORTIS PENDANT L'ANNÉE 1903										Population au 31 décembre 1903 par catégorie.	Journées de détention.	Population moyenne.	Nombre de détenus qui peut contenir l'établissement.		
		VENANT			REINTÉGRÉS			TRANSFÉRÉS															
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21			
Travaux forcés...	278	467	»	»	4	»	471	»	1	619	6	»	»	12	638	15	96	106.966	293	363			
Réclusion.....	»	»	»	»	»	»	»	14	»	»	14	»	»	»	»	»	»						
Détention.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»						
Emprisonnement.	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	1	»	»						
Relégables.....	3	434	»	»	»	»	434	»	1	427	6	»	»	1	435	»	2						
TOTAUX.....	281	901	»	»	4	»	905	15	2	1046	27	»	»	13	1088	15	98						
TOTAUX GÉNÉRAUX			905							1.088													

TABLEAU N° I bis. — Départs à destination de la Nouvelle-Calédonie et de la Guyane.

DATES des DÉPARTS	NOMS des NAVIRES	Nombre des individus présentés aux commissions médicales.	NOMBRE des individus reconnus			NOMBRE DES INDIVIDUS EMBARQUÉS A DESTINATION DE					
			hors d'état d'être embarqués.		en état d'être embarqués.	la Nouvelle-Calédonie.			la Guyane.		
1	2	3	Provisoirement.	Définitivement.		6	Travaux forcés.	Relégation.	TOTAL	Travaux forcés.	Relégation.
1903											
12 juin.....	« Loire »	527	1	1	525	»	»	»	339	186	525
23 décembre.....	« Loire »	526	5	»	521	»	»	»	280	241	521
TOTAUX.....		1053	6	1	1.046	»	»	»	619	427	1.046

TABLEAU N° II. — Répartition des détenus présents au 31 décembre 1903, suivant la juridiction et la pénalité.

JUGÉS	Travaux forcés.	Relégables.
Par les tribunaux correctionnels.....	»	2
Par les cours d'assises.....	94	»
Par les tribunaux militaires.....	2	»
TOTAL.....	96	2
CONDAMNÉS		
Relégués.....	»	2
A 5 ans.....	28	»
A plus de 5 ans et à moins de 10 ans.....	30	»
A 10 ans.....	16	»
A plus de 10 à 15 ans.....	3	»
A plus de 15 à 20 ans.....	4	»
A plus de 20 ans.....	15	»
A perpétuité.....	96	2
TOTAL.....	98	2

TABLEAU N° III. — Répartition des détenus présents au 31 décembre 1903, suivant les crimes qui ont motivé la condamnation.

§ 1 ^{er} .	Travaux forcés.	Relégables.
Assassinat.....	12	»
Association de malfaiteurs.....	»	»
Empoisonnement.....	»	»
Fausse monnaie et fabrication de billets de banque.....	3	»
Incendie.....	6	»
Meurtre connexe à un autre crime ou à un délit.....	9	»
Parricide.....	1	»
Pillage, dévastation de monuments, de denrées, marchandises, effets, propriétés mobilières, commis en réunion, envahissement de maisons habitées avec violence, etc.....	»	»
Recel.....	»	»
Séquestration de personnes.....	»	»
Vol qualifié.....	57	»
§ 2.		
Abus de confiance.....	»	»
Attentat à la pudeur (Complicité d').....	»	»
Avortement (Complicité d').....	»	»
Banqueroute frauduleuse.....	1	»
Détournements de deniers publics.....	»	»
Faux en écriture privée.....	»	»
Infanticide (Complicité d').....	»	»
Vente et achat d'effets militaires.....	»	»
Viol (Complicité de).....	»	»
§ 3 (divers) Néant.		
§ 4.		
Attentat à la pudeur.....	2	»
Bigamie.....	»	»
Coups et blessures.....	2	»
Vol simple.....	»	2
Meurtre.....	»	»
Outrages à des fonctionnaires publics, rébellion.....	1	»
Viol.....	2	»
§ 5.		
Piraterie.....	»	»
TOTAL.....	96	2

TABLEAU N° IV. — Répartition de la population au 31 décembre 1903, suivant les départements et les possessions françaises où ils ont été condamnés.

DÉPARTEMENTS	NOMBRE	DÉPARTEMENTS	NOMBRE
		<i>Report</i>	61
Ain.....	»	Marne (Haute-).....	»
Aisne.....	1	Mayenne.....	»
Allier.....	2	Meurthe-et-Moselle.....	1
Alpes (Basses-).....	3	Meuse.....	»
Alpes (Hautes-).....	»	Morbihan.....	»
Alpes-Maritimes.....	1	Nièvre.....	1
Ardèche.....	»	Nord.....	2
Ardennes.....	»	Oise.....	2
Ariège.....	1	Orne.....	1
Aube.....	2	Pas-de-Calais.....	1
Aude.....	»	Puy-de-Dôme.....	»
Aveyron.....	1	Pyrénées (Basses-).....	1
Bouches-du-Rhône.....	7	Pyrénées (Hautes-).....	1
Calvados.....	1	Pyrénées-Orientales.....	»
Cantal.....	1	Rhin (Bas-).....	»
Charente.....	1	Rhin (Haut-).....	»
Charente-Inférieure.....	2	Rhône.....	3
Cher.....	»	Saône (Haute-).....	»
Corrèze.....	»	Saône-et-Loire.....	»
Corse.....	1	Sarthe.....	»
Côte-d'Or.....	2	Savoie.....	»
Côtes-du-Nord.....	2	Savoie (Haute-).....	1
Creuse.....	»	Seine.....	14
Dordogne.....	»	Seine-Inférieure.....	»
Doubs.....	»	Seine-et-Marne.....	»
Drôme.....	1	Seine-et-Oise.....	2
Eure.....	»	Sèvres (Deux-).....	»
Eure-et-Loir.....	1	Somme.....	1
Finistère.....	»	Tarn.....	»
Gard.....	2	Tarn-et-Garonne.....	»
Garonne (Haute-).....	»	Var.....	1
Gers.....	5	Vaucluse.....	»
Gironde.....	2	Vendée.....	»
Hérault.....	1	Vienne.....	2
Ille-et-Vilaine.....	4	Vienne (Haute-).....	»
Indre.....	»	Vosges.....	»
Indre-et-Loire.....	1	Yonne.....	»
Isère.....	»	Algérie { Département d'Alger.....	»
Jura.....	3	— de Constantine.....	»
Landes.....	1	— d'Oran.....	»
Loire.....	2	Colonies françaises.....	2
Loire (Haute-).....	2	Armées en campagne.....	»
Loire-Inférieure.....	1	En mer.....	»
Loiret.....	»	Tribunaux consulaires dans les Échelles du	»
Lot.....	»	Levant.....	»
Lot-et-Garonne.....	2	Principauté de Monaco.....	»
Loir-et-Cher.....	1	République d'Andorre.....	1
Lozère.....	1		
Maine-et-Loire.....	»		
Manche.....	1		
Marne.....	2		
<i>A reporter</i>	61	TOTAL	98

TABLEAU N° V. — Répartition par nationalité des étrangers détenus au 31 décembre 1903.

DÉSIGNATION DE LA NATIONALITÉ DES CONDAMNÉS	Travaux forcés.	Relégables.	DÉSIGNATION DE LA NATIONALITÉ DES CONDAMNÉS	Travaux forcés.	Relégables.
Allemagne.....	»	»	<i>Report</i>	7	»
Angleterre.....	»	»	Portugal.....	»	»
Autriche.....	»	»	République d'Andorre.....	»	»
Belgique.....	1	»	Russie.....	1	»
Danemark.....	»	»	Suède et Norvège.....	»	»
Espagne.....	1	»	Suisse.....	»	»
Etats-Unis d'Amérique.....	»	»	Tunisie.....	»	»
Grèce.....	»	»	Turquie.....	»	»
Italie.....	5	»	Autres pays.....	»	»
Maroc.....	»	»	TOTAUX	8	»
Mexique.....	»	»			
Pays-Bas.....	»	»			
<i>A reporter</i>	7	»			8

TABLEAU N° VI. — Répartition de la population au 31 décembre 1903, suivant l'âge.

De 16 à 20 ans.		De 21 à 25 ans.		De 26 à 30 ans.		De 31 à 40 ans.		De 41 à 50 ans.		De 51 à 60 ans.		TOTAUX	
Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
7	»	31	1	24	»	16	1	14	»	4	»	96	2
												98	

TABLEAU N° VII. — Répartition de la population au 31 décembre 1903, suivant l'état civil.

CÉLIBATAIRES ET VEUF				MARIÉS				TOTAUX	
AVEC ENFANTS		SANS ENFANTS		AVEC ENFANTS		SANS ENFANTS		Travaux forcés.	Relégables.
Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.	Travaux forcés.	Relégables.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
6	»	78	2	10	»	2	»	96	2
								98	

TABLEAU N° VIII. — Répartition de la population au 31 décembre 1903, suivant la religion.

CATHOLIQUES	PROTESTANTS	ISRAÉLITES	MAHOMÉTANS	AYANT DÉCLARÉ n'appartenir à aucun culte.	TOTAL
1	2	3	4	5	6
95	»	»	»	3	98

TABLEAU N° IX. — Répartition de la population au 31 décembre 1903, suivant les professions et métiers exercés au moment du jugement.

PROFESSIONS ET MÉTIERS	TRAVAUX FORCÉS	RELÉGUÉS	TOTAL par catégorie et profession.
1	2	3	4
§ 1^{er}.			
Propriétaires, Rentiers.....	1	»	1
§ 2. — PROFESSIONS LIBÉRALES			
Avocats, Officiers ministériels, Clercs.....	»	»	»
Architectes, Peintres, Sculpteurs, Musiciens, Artistes dramatiques.....	1	»	1
Dentistes, Herboristes, Chimistes.....	»	»	»
Dessinateurs, Géomètres, Photographes, Modeleurs.....	»	»	»
Ecclésiastiques, Religieux.....	»	»	»
Etudiants, Hommes de lettres.....	»	»	»
Instituteurs, Professeurs.....	»	»	»
Médecins, Chirurgiens, Vétérinaires, Sages-Femmes.....	»	»	»
§ 3.			
Employés des services publics.....	»	»	»
Employés de commerce, d'industrie, de fabrique.....	3	»	3
§ 4. — COMMERÇANTS, FABRICANTS			
Aubergistes, Logeurs, Cabaretiers, Cafetiers, Brasseurs, Restaurateurs.....	»	»	»
Barbiers, Coiffeurs, Perruquiers.....	»	»	»
Négociants, Marchands, Commissionnaires en marchandises, Banquiers.....	1	»	1
§ 5. — PROFESSIONS ALIMENTAIRES			
Bouchers, Charcutiers.....	»	»	»
Boulangers, Pâtisseries, Vermicelliers, Meuniers.....	»	»	»
Cuisiniers, Confiseurs, Rôtisseurs.....	»	»	»
§ 6. — OUVRIERS D'ATELIERS ET DE FABRIQUES			
Blanchisseurs, Repasseurs.....	»	»	»
Boutonniers, Peigniers, Brassiers, Vanniers.....	»	»	»
Cordonniers, Chaussonniers, Piqueurs, Claqueurs.....	3	»	3
Fouleurs, Teinturiers, Dégraisseurs, Savonniers, Papetiers.....	»	»	»
Relieurs, Brocheurs, Découpeurs en carton.....	1	»	1
Selliers, Bourrelliers.....	»	»	»
Tailleurs.....	»	»	»
Tanneurs, Tisseurs, Appréteurs, Imprimeurs sur étoffes ou papiers peints.....	3	»	3
§ 7. — INDUSTRIES DU BATIMENT ET DU MOBILIER			
Bijoutiers, Argentiers, Doreurs, Cisailleurs, Émailleurs, Horlogers.....	»	»	»
Carrieres, Mineurs, Briquetiers, Chauffourniers, Tuiliers.....	3	»	3
Charpentiers, Scieurs de long.....	»	»	»
Forgerons, Serruriers, Maréchaux-ferrants, Chauffeurs.....	2	»	2
Tourneurs en fer, Tréfileurs, Cloutiers, Taillandiers, Mécaniciens.....	7	»	7
Ferblantiers, Armuriers, Zingueurs.....	»	»	»
Maçons, Tailleurs de pierres, Pavés, Plâtriers, Fumistes.....	»	»	»
Menuisiers, Ebénistes, Tapissiers, Tourneurs en bois.....	2	»	2
Sabotiers, Carrossiers, Tonneliers.....	»	»	»
Peintres en bâtiments, en voitures, Vitriers, Vernisseurs, Couvresseurs.....	3	»	3
§ 8. — PROFESSIONS AGRICOLES, JOURNALIÈRES, ETC.			
Bateliers, Mariniers, Pêcheurs.....	»	»	»
Bûcherons, Charbonniers, Résiniers.....	»	»	»
Cantonniers, Casseurs de pierres, Poseurs de rails.....	»	»	»
Charretiers, Chargeurs, Camionneurs, Cochers, Conducteurs, Postillons, Rouliers, Palefreniers, Voituriers.....	4	1	5
Cultivateurs, Bergers, Bouviers, Fermiers, Jardiniers, Pépiniéristes, Laboureurs.....	16	»	16
Métayers, Vigneron, Domestiques de ferme.....	»	»	»
Domestiques de ville, Portiers, Manœuvres.....	29	1	30
§ 9. — PROFESSIONS NOMADES			
Colporteurs, Marchands ambulants, Ravaudeurs, Brocanteurs.....	8	»	8
Salimbanques, Bateleurs, Chanteurs ambulants.....	»	»	»
§ 10.			
Militaires et Marins.....	2	»	2
§ 11.			
Vagabonds, Mendiants.....	»	»	»
§ 12.			
A la charge de leurs familles, sans métiers ni professions.....	7	»	7
TOTAUX.....	96	2	98

TABLEAU N° X. — Etat, par catégorie pénale, des récidivistes, d'après le nombre des condamnations antérieures entraînant la peine de la récidive. — Nombre des individus non légalement récidivistes qui, antérieurement, avaient subi des condamnations à un an et au-dessous, ou avaient été enfermés comme jeunes détenus dans les colonies ou quartiers d'éducation correctionnelle.

CATÉGORIES	CONDAMNÉS AYANT ENCOURU LA RELÉGATION (art. 4 de la loi du 27 mai 1885).							RÉCIDIVISTES PROPREMENT DITS (art. 56, 57 et 58 du Code pénal) ayant été condamnés antérieurement.					INDIVIDUS non légalement récidivistes condamnés antérieurement.				INDIVIDUS ayant été détenus dans des établissements d'éducation correct.		Nombre total des individus poursuivis d'antécédents judiciaires.	Soumis à l'interdiction de séjour à l'expiration de la peine qu'ils subissent.						
	CONDAMNÉS				TOTAL			Une fois.	Deux fois.	Trois fois.	Quatre fois.	Plus de quatre fois.	TOTAL	Une fois.	Deux fois.	Trois fois.	TOTAL	Déjà compris dans des groupes précédents.			Sans autres antécédents.					
	§ 1.	§ 2.	§ 3.	§ 4.	Récidivistes.	Non récidivistes.	1															2	3	4	5	6
Travaux forcés.....	1	3	2	6	8	4	12	3	3	»	»	18	6	11	15	32	4	»	62	27						
Relégués.....	»	1	1	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»						
TOTAL.....	1	4	3	6	8	6	12	3	3	»	»	18	6	11	15	32	4	»	64	27						

TABLEAU N° XI. — Répartition de la population au 31 décembre 1903, d'après les parts à eux attribuées sur le produit de leur travail, suivant la catégorie pénale à laquelle ils appartiennent.

CATÉGORIES PÉNALES.	CONDAMNÉS RECEVANT							TOTAUX	TOTAL GÉNÉRAL
	1/10	2/10	3/10	4/10	5/10	6/10	7/10		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Travaux forcés.....	6	24	65	»	»	»	1	96	98
Relégués.....	»	»	»	»	»	»	2	2	
TOTAL.....	6	24	65	»	»	»	3	98	

TABLEAU N° XII. — Répartition de la population au 31 décembre 1903, sous le rapport de l'instruction.

ÉTAT AU MOMENT DE L'ENTRÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT						TOTAL
ILLETTRÉS	SACHANT LIRE	SACHANT LIRE et écrire.	SACHANT LIRE, écrire et calculer.	POSSÉDANT l'instruction primaire complète.	POSSÉDANT une instruction supérieure à l'enseignement primaire.	
1	2	3	4	5	6	7
15	5	72	6	»	»	98

TABLEAU N° XIII. — Renseignements relatifs aux

CATÉGORIES PÉNALES.	REMISE entière du restant de la peine.	COMMUTATION				RÉDUCTION DE			OBSERVATIONS
		des travaux forcés à perpétuité en déportation simple.	des travaux forcés en réclusion	des travaux forcés en détention et emprisonne- ment.	TOTAL	de moins d'un an.	d'un an à trois ans.	de trois à quatre ans	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Travaux forcés.....	1 } 2	»	14	1	15 } 15	»	2	2	»
Relégués.....	1 } 2	»	»	»	» } 15	»	»	»	»

NOTA. — La remise de la relégation faite à un relégué sera comptée comme une remise totale de la peine.

grâces, commutations de peines et récompenses.

LA PEINE		TOTAL DES REMISES, COMMUTATIONS ET RÉDUCTIONS DE PEINE			RÉCOMPENSES			OBSERVATIONS
de cinq ans et plus.	TOTAL	sur la proposition de l'Adminis- tration.	sur demande des condamnés ou de leur famille.	TOTAL	DIXIÈMES supplémén- taires.	VERSEMENTS permanents.	TOTAL	
10	11	12	13	14	15	16	17	18
18	22 } 22	»	38	38 } 39	»	»	» } »	»
»	» } 22	»	1	1 } 39	»	»	» } »	»

TABLEAU N° XIV. — Renseignements

CATÉGORIES PÉNALES	PEINES PRONONCÉES par les tribunaux pendant la détention.					NATURE DES INFRACTIONS												
	Mort.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL des colonnes 2 à 5.	Vols.	VOIES DE FAIT			Rébellion, mutinerie.	Attentat aux mœurs.	Infraction au silence.	Usage du tabac.	Jeux, trafic, possession illicite d'argent.	Infractions diverses.	Refus de travail.	Paresse, négligence dans le travail.	TOTAL des colonnes 7 à 18.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Travaux forcés.	»	»	»	»	»	2	»	»	155	11	1	1.062	8	41	553	26	5	1.864
Relégués.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	5
TOTAUX.....	»	»	»	»	»	2	»	»	155	11	1	1.062	8	41	558	26	5	1.869
TOTAUX GÉNÉ- RAUX.....	1.869																	

sur l'état disciplinaire.

PUNITIONS PRONONCÉES PAR LA JUSTICE DISCIPLINAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT								NOMBRE DE CONDAMNÉS PUNIS				JOURNÉES de cellule.			JOURNÉES de salle de discipline.	JOURNÉES de privations alimentaires		ÉVASIONS pendant l'année.				
Cellule.	Salle de discipline.	Pain sec.	Autres privations alimentaires.	Réduction de dixièmes.	Amendes.	Autres punitions.	Réprimande.	TOTAL	Une fois.	Deux fois.	Trois fois.	Quatre fois et plus.*	TOTAL	Prévention, punition ou consignation.		Séquestration.	Observation et isolement.	A titre de punition principale.	A titre d'accessoire d'une autre punition.	Tentées.	Évadés repris pendant l'année.	Évadés non repris au 31 décembre.
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42
336	»	835	255	»	129	»	309	1.864	123	65	52	205	445	6.361	»	»	»	4.817	»	»	»	»
»	»	1	1	»	3	»	»	5	5	»	»	»	5	»	»	»	»	15	»	»	»	»
336	»	836	256	»	132	»	309	1.869	128	65	52	205	450	6.361	»	»	»	4.832	»	»	»	»
1.869								450				6.361			4.832							

TABLEAU N° XV. — Mouvement de

EFFECTIF DE L'INFIRMERIE au 31 décembre 1902.	ENTRÉES EN 1903.	TOTAL	SORTIES	
			TRANSFÉRÉS dans des établissements hospitaliers ou au quartier d'aliénés de Gaillon.	GUÉRIS
1	2	3	4	5
5	297	302	»	284

l'infirmerie, pendant l'année 1903.

PENDANT L'ANNÉE			EFFECTIF DE L'INFIRMERIE au 31 décembre 1903.	JOURNÉES D'INFIRMERIE
LIBÉRÉS	DÉCÉDÉS	TOTAL		
6	7	8	9	10
»	13	207	5	4.130

TABLEAU N° XVIII. — Renseignements numériques sur les détenus aliénés ou épileptiques et les suicides.

CATEGORIES	NOMBRE au 31 décembre 1902.		CAS CONSTATÉS pendant l'année 1903.		TOTAL		SORTIES		RESTE au 31 décembre 1903.		NOMBRE DE SUICIDES				Nombre des individus ayant tenté ou accompli des suicides qui avaient donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.							
	Aliénés	Épileptiques	Aliénés épileptiques ou non	Épileptiques non aliénés	Aliénés épileptiques ou non	Épileptiques non aliénés	Aliénés épileptiques ou non	Épileptiques non aliénés	Aliénés épileptiques ou non aliénés.	Épileptiques non aliénés.	TENTÉS	ACCOMPLIS										
PÉNALES	épileptiques	non aliénés.	ayant donné antérieurement des signes d'aliénation mentale	n'ayant pas donné antérieurement des signes d'aliénation mentale	libérés, graciés, décedés ou transférés dans des établissements hospitaliers.	libérés, graciés, décedés ou transférés dans des établissements hospitaliers.	libérés, graciés, décedés ou transférés dans des établissements hospitaliers.	transférés dans des établissements hospitaliers.	épileptiques non aliénés.	épileptiques non aliénés.	au moyen d'instruments tranchants.	par suspension ou strangulation.	par suspension ou strangulation.	par d'autres moyens.	par chute.	par d'autres moyens.						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Relégués	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

TABLEAU N° XIX. — Industries exploitées. — Nombre des journées de travail. — Nombre moyen des travailleurs pendant l'année. — Nombre des travailleurs au 31 décembre 1903. — Produit de la main-d'œuvre. — Produits par journée de travail.

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE moyen des travailleurs pendant l'année.			NOMBRE des travailleurs au 31 décembre 1903.			Produit net.	Gratifications.	TOTAL des colonnes 9 et 10.	PRODUITS par journée de travail		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL.	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL.				D'après les tarifs.	Gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Service général.....	16.642	38	»	38	16	»	16	10.313 90	55 00	10.368 90	0 88 59	0 00 47	0 89 06
<i>Travaux industriels</i>													
Chaussons.....	8.372	27	»	27	4	»	4	3.745 92	117 70	3.863 62	0 44 74	0 01 41	0 46 15
Cordonnerie.....	197	1	»	1	»	»	»	161 82	4 20	166 02	0 82 14	0 02 13	0 84 27
Effilochage.....	49.754	162	»	162	72	»	72	7.951 63	46 45	7.998 08	0 15 98	0 00 09	0 16 08
TOTAUX.....	69.965	228	»	228	92	»	92	22.173 27	223 35	22.396 62	0 31 69	0 00 32	0 32 01

TABEAU N° XXIII. — Répartition des journées de détention, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

JOURNÉES DE TRAVAIL.		JOURNÉES de chômage faute de travail.	JOURNÉES de condamnés à la déportation ou à la détention n'ayant pas accepté le travail.	JOURNÉES DE REPOS			JOURNÉES de maladie.	JOURNÉES DE CELLULE		JOURNÉES de salle de discipline.	TOTAL.	
En commun.	A l'isolement.			Infirmes, vieillards, arrivants libérés et expectative.	Jours fériés.	Par prescription médicale.		Par suite de mauvais temps ou de réparations à l'outillage, etc.	A l'isolement sans travail.			Par punition disciplinaire.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
60.965	»	»	»	8.935	16.723	852	»	4.130	»	6.361	»	106.966
60.965												

TABEAU N° XXIV. — Répartition de la population au 31 décembre 1903, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

TRAVAILLEURS	En commun.	Au chômage faute de travail.	Condamnés à la déportation ou à la détention n'ayant pas accepté le travail.	AU REPOS			A l'infirmierie.	EN CELLULE SANS TRAVAIL.		A la salle de discipline.	TOTAL.	
				Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.	Par prescription médicale.	Par suite de mauvais temps ou de réparations à l'outillage.		Observation et isolement.	Par punition ou mesure disciplinaire.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
92	»	»	»	»	»	»	5	»	1	»	98	
92												

VI
RENSEIGNEMENTS DIVERS
RELATIFS
AUX ENTREPRISES DES MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE
ET DE CORRECTION